

MISE EN LIGNE LE

22 OCT. 2025



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 16 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 10 octobre 2025

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-cinq, le seize octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (28) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANESLANDE, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lillian DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY (arrivé à 19h10 – pouvoir donné à Sophie CANTON), Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANESLANDE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (5) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Maria-Pilar DESRUMEAUX), Monsieur Jimmy COUPÉ (pouvoir donné à Sophie BELE), Monsieur Marc DUFOUR (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Luc LECRU (pouvoir donné à Gérard REMACLE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN).

**1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2026**

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative à la commission générale.
Vu en commission générale le 6 octobre 2025.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et D. 2312-3 relatifs à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

- Considérant dès lors que dans les communes de plus de 10 000 habitants, l'exécutif local doit présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

- Considérant le contenu du rapport produit sur les orientations budgétaires de la commune de Neuville-en-Ferrain pour 2026 présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération, document constitutif de la première étape du cycle de préparation budgétaire.

Il demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur ce rapport et d'exprimer son vote quant à l'adoption de celui-ci.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal prend acte de la présentation.**

ADOpte

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Envoi en Préfecture le
22 OCT. 2025
NEUVILLE EN FERRAIN



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Neuville-en-Ferrain

BUDGET 2026 - ROB



- ✓ **I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire**
- ✓ **II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire**
- ✓ **III - Quelques indicateurs macroéconomiques**
- ✓ **IV – La prospective financière 2022-2026**
 - ✓ IV-i – La prospective de fonctionnement
 - ✓ IV-ii – Le PPI 2022-2026
 - ✓ IV-iii Le financement du PPI
 - ✓ IV-iv Le financement du PPI (suite) : Typologie et évolution de l'endettement.
- ✓ **V - La section de fonctionnement**
 - ✓ V-i – L'évolution des dépenses et recettes de la commune jusqu'en 2024
 - ✓ V-ii – L'évolution des recettes
 - ✓ V-iii – L'évolution des produits fiscaux
 - ✓ V-iv – L'évolution des dépenses
 - ✓ V-v – Les frais de personnel
 - ✓ V-vi – Les indemnités et frais de formation des élus
 - ✓ V-vii – La perspective pour 2026
- ✓ **VI - La section d'investissement**
 - ✓ VI-i – Synthèse
 - ✓ VI-ii – La dette par habitant
 - ✓ VI-iii – La capacité de désendettement
- ✓ **VII - Synthèse des orientations proposées**



I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de 3 500 habitants et plus l'organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget à l'intérieur d'une période de dix semaines précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe promulguée en 2015, complétée par le décret N° 2016-841 de juin 2016 ont précisé la forme et le contenu de ce débat. Ainsi, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette doit être présenté et pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comprend également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, et à la durée effective du travail.

De plus, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles. Doivent désormais être présentés les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

- Phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2026 qui interviendra le 11 décembre 2025.
- La présentation de ce rapport donne lieu à débat, dont il sera pris acte dans une délibération spécifique.



II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire

- ✓ Rencontres avec les services entre le 11 et le 19 septembre 2025.
- ✓ Réunion de la commission générale le 6 octobre 2025.
- ✓ Présentation des orientations lors du débat en conseil du 16 octobre 2025.
- ✓ Séminaire des élus du groupe majoritaire le 10 novembre 2025.
- ✓ Arbitrage des subventions aux associations en séminaire le 17 novembre 2025.
- ✓ Présentation du projet de BP 2026 en commission générale le 1^{er} décembre 2025.
- ✓ Adoption du BP 2026 lors du conseil du 11 décembre 2025.



III-i – Quelques indicateurs macroéconomiques

> PLF 2026 inconnu à la date de la commission générale

✓ Situation et perspectives des Finances Publiques (rapport de la Cour des Comptes de juillet 2025) :

- 2023 et 2024 sont 2 années noires des Finances Publiques sans choc économique majeur.

Déficit public	initial	final
2023	4,90%	5,40%
2024	5,10%	5,80%
2025	5%	en février 2025 : 5,4%

- L'Etat est incapable de respecter ses objectifs de recettes, de dépenses et de déficit. Le retour à un déficit inférieur à 3% nécessite désormais d'économiser 105 Milliards d'euros (50 il y a 2 ans)
- Le report des efforts n'est plus possible (la charge de la dette a doublé entre 2020 et 2024)



III-ii – Quelques indicateurs macroéconomiques

✓ **Banque de France (septembre 2025) :**

- Croissance PIB : 0,7% en 2025, 0,9% en 2026 et 1,1% en 2027
- Déficit du PIB de 5,4% en 2025 et un ajustement structurel primaire de 0,6% du PIB en 2026 et de 0,4% en 2027
- Inflation IPCH : 1% en 2025 (recul des prix de l'énergie), 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027
- Augmentation des salaires supérieure à l'inflation > hausse du pouvoir d'achat de 1%
- Le taux de chômage devrait rester proche de son niveau actuel de 7,5%.



IV – La prospective financière 2022-2026

- Dernière année du mandat 2020-2026
- Anticiper les capacités financières pour le mandat 2026-2032

IV-i – La prospective de fonctionnement :

- ✓ Accroissement des dépenses :
 - Housse des cotisations de retraite de 160 000€ /an (+3 points/an de 2025 à 2028)
 - Housse des primes d'assurances (émeute, dérèglement climatique)
 - Coûts de fonctionnement des nouveaux bâtiments
 - Prélèvements liés à l'article 55 de la loi SRU (carence logements sociaux)
 - Contribution au redressement des comptes publics
- ✓ Progression limitée des recettes :
 - Maîtrise de l'inflation (1% en 2025, 1,3% en 2026, 1,8% en 2027)
 - Dotation forfaitaire de l'Etat nulle depuis 2025
 - Marché immobilier atone (DMTO basses) du fait de taux d'intérêts élevés
 - Des concours CAF en baisse
- Réduction de notre épargne et donc baisse de nos capacités d'investissements



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-ii – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2026

- Après l'abandon du projet de rénovation de la salle Malraux, Le PPI 2022-2026 a donné la priorité à trois objectifs :
 - la rénovation de la ferme du Vert Bois qui aboutira en 2027
 - l'extension de l'Hôtel de Ville pour 2026
 - un budget pour les autres investissements de 900 000€/an
- La priorité reste la mise en œuvre du projet politique.



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-iii Le financement du PPI :

Il s'appuie sur les éléments suivants :

- ✓ Des subventions d'équipement attribuées, notamment auprès de l'Etat (Fonds vert), du Département et de la MEL (fonds de concours) ainsi que des dossiers de demande en cours (FEDER, agence de l'eau)
- ✓ Le recours à l'emprunt est estimé à 2,5 millions d'euros sur la période en 2026.



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-iv Le financement du PPI : Typologie et évolution de l'endettement

La dette est composée de 14 emprunts à taux fixe, dont 2 arriveront à leur terme début 2026.

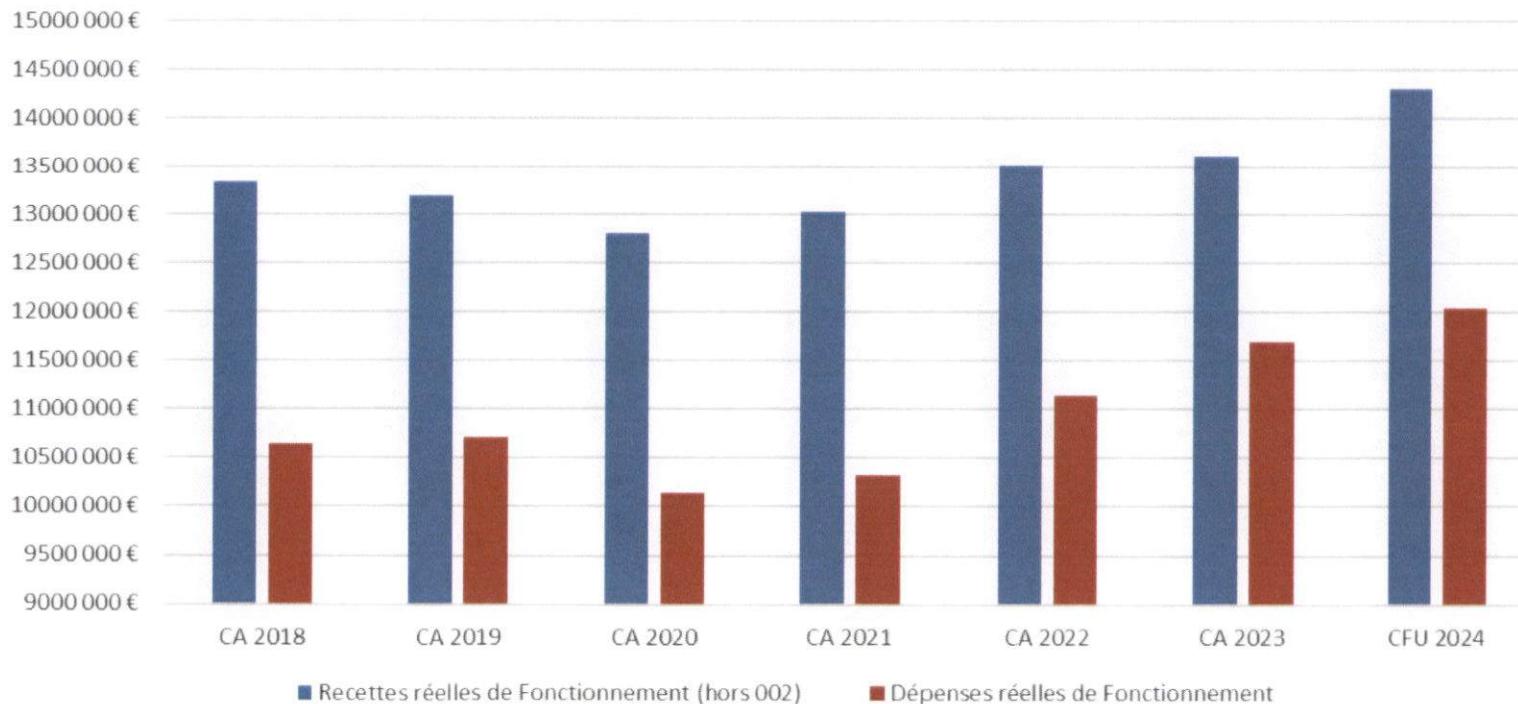
ANNÉE	EMPRUNT NOUVEAU	AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENT NOUVEAU	AMORTISSEMENT TOTAL	INTÉRÊTS	INTÉRÊTS NOUVEAUX	INTERETS TOTAL	ANNUITÉ	ENCOURS
2025	-	796 117		796 117	247 931		247 931	1 044 048	4 822 928
2026	2 500 000	795 949		795 949	212 965		212 965	1 008 913	6 526 980
2027		768 915	100 000	868 915	177 719	75 000	252 719	1 121 634	5 658 065
2028		680 550	100 000	780 550	143 195	72 000	215 195	995 745	4 877 515
2029		330 900	100 000	430 900	117 161	69 000	186 161	617 061	4 446 615
2030		276 626	100 000	376 626	103 074	66 000	169 074	545 700	4 069 989
2031		243 674	100 000	343 674	90 761	63 000	153 761	497 435	3 726 315
2032		237 492	100 000	337 492	79 267	60 000	139 267	476 759	3 388 823

- Des capacités financières de 2027 à 2032 estimées à 9,6 millions d'euros
 - Objectif d'un encours de dette en 2032 équivalent à celui de 2026
 - Autofinancement de 5,6 millions d'euros de 2027 à 2032 dont 1,1 million d'euros en 2027 (comprenant 300 000€ pour l'informatique) puis 900 000€ par an de 2028 à 2032
 - Emprunt de 4 millions d'euros pour des projets structurants à partir de 2029



V - La section de fonctionnement

V-i – L'évolution des dépenses et des recettes de la commune





V-ii – L'évolution des recettes

- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale (la taxe sur le foncier bâti a été baissée de 1% en 2018, 2019 et 2020).
- ✓ Une évolution des bases fiscales globalement estimée à +1%.
- ✓ Dotation Globale de Fonctionnement nulle depuis 2025
- ✓ Participation au redressement des Comptes Publics 2026 ?
- ✓ L'absence d'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2026 dans l'attente du vote du compte financier unique 2025 (CFU).
- ✓ Absence d'augmentation des tarifs 2025-2026.



V - La section de fonctionnement

V-iii – L'évolution des produits fiscaux

PREMIERE ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2026					
HYPOTHESE DE TRAVAIL SANS HAUSSE DES TAUX (base état 1259)					
TAXES	TAUX 2026	PRODUIT	PRODUIT	PREVISION	EVOLUTION EN
		ATTENDU 2024	ATTENDU 2025	2026	VALEUR ABSOLUE
Avec une augmentation moyenne des bases de 1 %					
TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	22,66%	19 895	15 681	15 838	157
TAXE FONCIERE / PROPRIETES BATIES	53,96%	6 932 781	7 107 072	7 178 143	71 071
TAXE FONCIERE / PROPR. NON-BATIES	48,38%	17 078	17 127	17 298	171
APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR		-431731	-439284	-443677	-4393
		6 538 023	6 700 596	6 767 602	67 006



V - La section de fonctionnement

V-iv – L'évolution des dépenses

➤ Augmentation maîtrisée des dépenses avec :

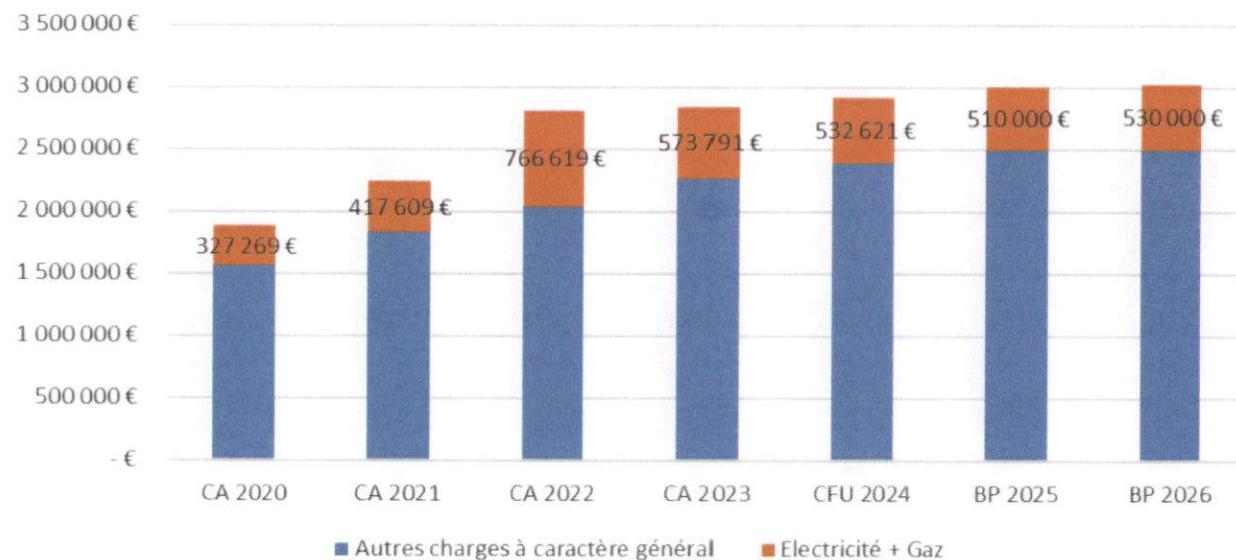
- ✓ Augmentation de la masse salariale autour de 8,2 millions d'euros (cotisations retraite),
- ✓ Baisse des charges à caractère général pour pallier la baisse de l'épargne,
- ✓ Stabilité des crédits de subventions aux associations,
- ✓ pénalité carence logement social en l'absence de nouveau projet à financer,
- ✓ maintien de la subvention au CCAS,
- ✓ Réduction des intérêts de la dette de 34 966€, soit -14%.



V - La section de fonctionnement

V-iv – L'évolution des dépenses (suite)

Evolution des charges à caractère général chapitre 011

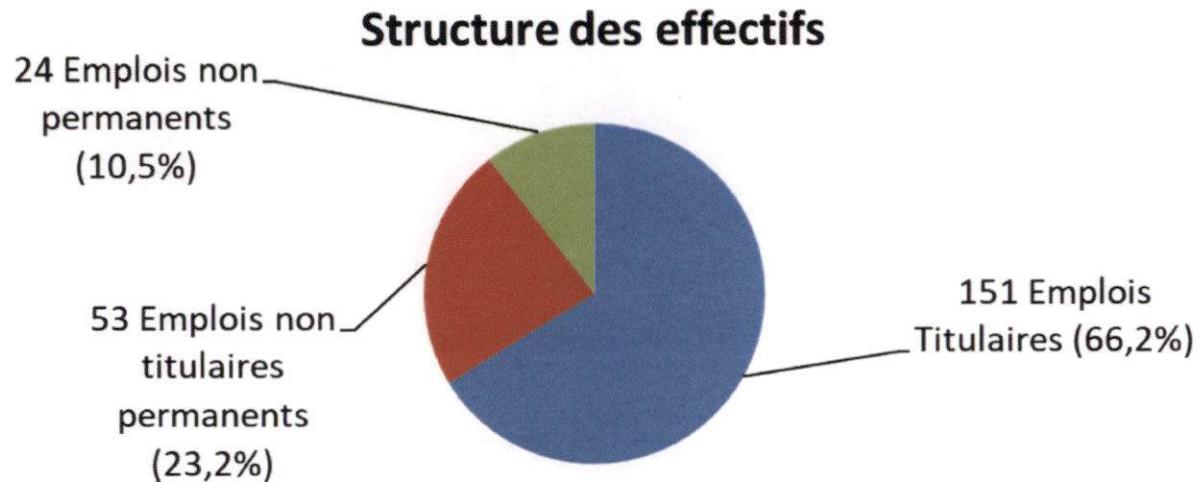


Neuville-en-Ferrain

BUDGET 2026 - ROB



V-v – Les frais de personnel



Au 31/12/2024 (tableau des effectifs)	Nombre de postes pourvus
Titulaires	151
Non titulaires permanents	53
Emplois non permanents	24
Total	228

Les départs en retraite	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
- confirmés	8	8	8	3	3	4	0
- potentiels						1	4
Retraite progressive					4	2	

- ✓ Chaque départ fera l'objet d'une étude afin de déterminer si l'agent doit être remplacé ou si une réorganisation peut être opérée sans remplacement. Depuis 2024, des retraites progressives sont mises en œuvre.

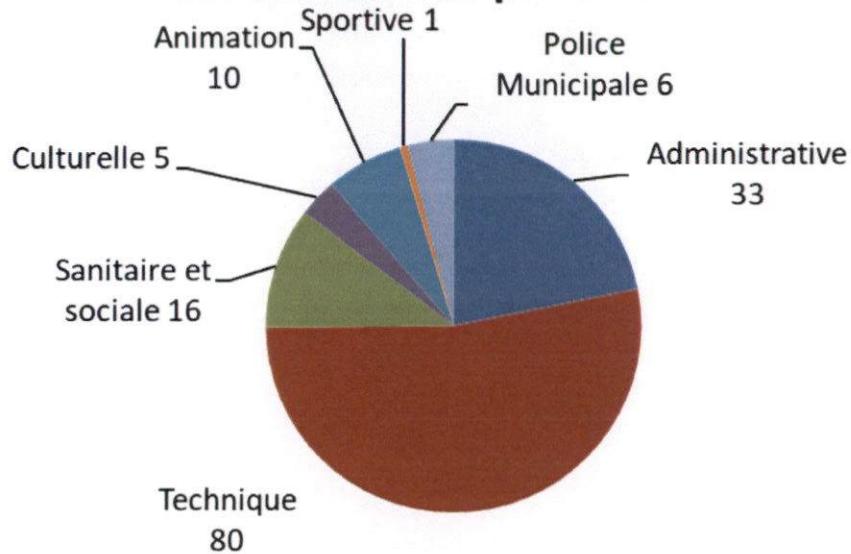
Neuville-en-Ferrain

BUDGET 2026 - ROB

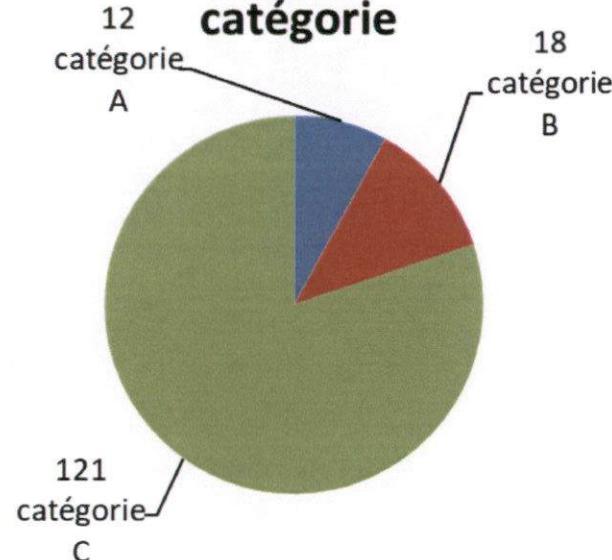


V-v – Les frais de personnel

La répartition des fonctionnaires par filière



La répartition des fonctionnaires par catégorie

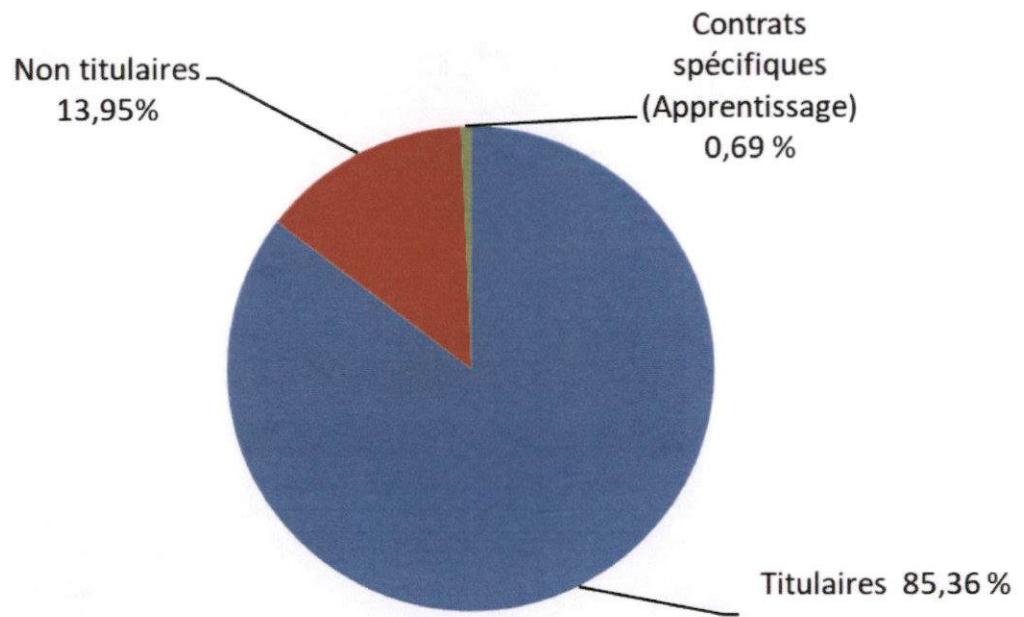


- ✓ Le nombre de titulaires a baissé de 153 à 151 entre fin 2023 et fin 2024 de la façon suivante : - 1 poste en filière administrative, - 4 postes en filière technique, + 1 poste en filière animation et + 2 poste en filière Police Municipale.
- ✓ A fin 2025, le nombre de titulaires est estimé à 147, soit une baisse des effectifs.



V-v – Les frais de personnel

Répartition des rémunérations brutes

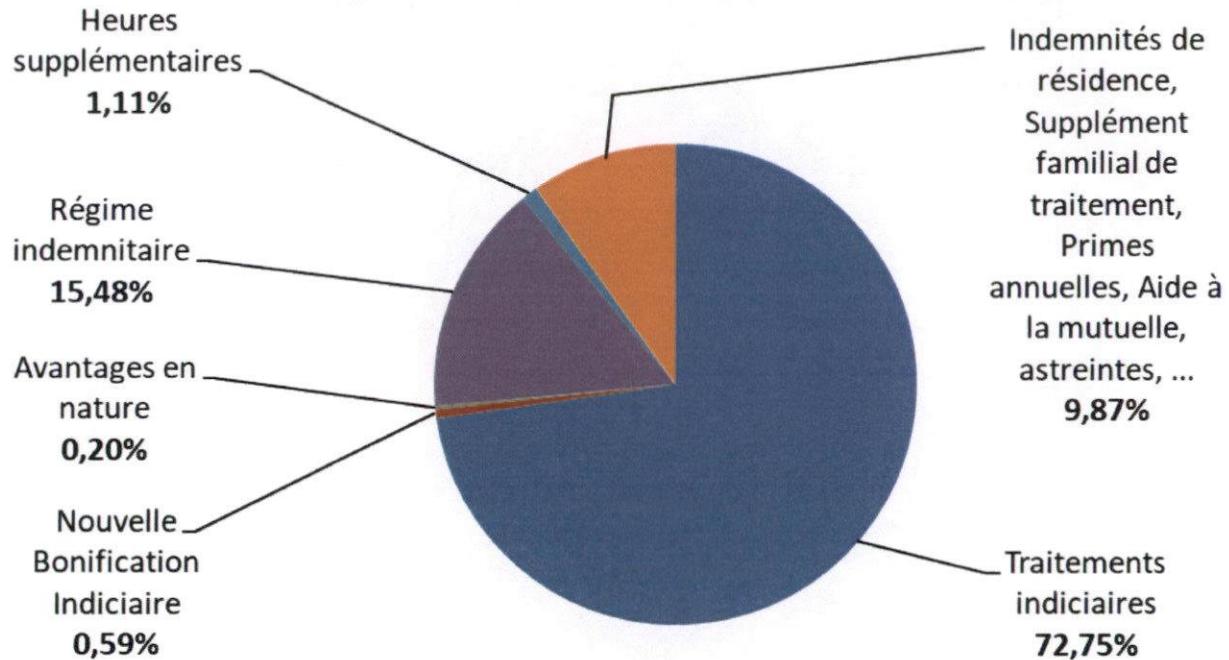


Année 2024 (données du compte administratif)	Rémunérations brutes 2024
Titulaires	4 668 948 €
Non titulaires	762 864€
Contrats spécifiques (Insertion, Apprentissage)	37 708€
Total	5 469 520€



V-v – Les frais de personnel

Zoom sur la rémunération brute des titulaires



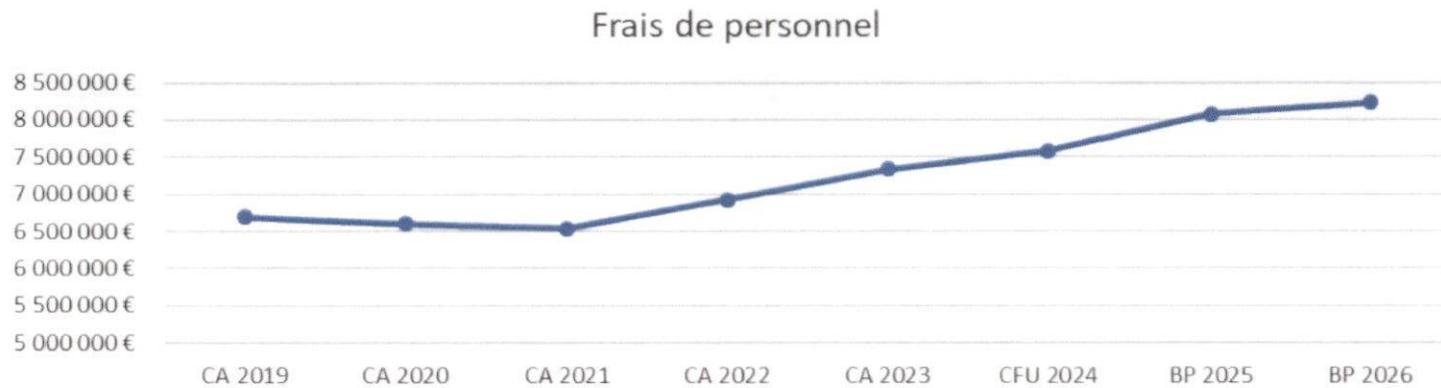
- ✓ La durée effective du temps de travail dans la collectivité est de 1 607 heures. Les agents sont annualisés, le temps de travail est géré pour la majeure partie par une badgeuse.
- ✓ La délibération N° 6 du 11 juin 2021 relative au temps de travail (fin des régimes dérogatoires-suppression des jours d'ancienneté et du mois du Maire – mise en œuvre des jours de fractionnement – actualisation des autorisations spéciales d'absence) est venue préciser les conditions de mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022.
- ✓ Les heures supplémentaires payées restent maîtrisées.

Neuville-en-Ferrain

BUDGET 2026 - ROB



V-v - Les frais de personnel



- ✓ Augmentation de la masse salariale autour des 8,2 millions d'euros, prenant en compte les augmentations notamment liées :
 - aux revalorisations des rémunérations, et notamment l'augmentation des cotisations pour la retraite,
 - au GVT (Glissement, vieillesse, technicité),
 - aux besoins de remplacement (maladie, maternité, retraite, disponibilité).



V-vi - Les indemnités et frais de formation des élus

- ✓ Obligation de communiquer aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune un état relatif aux indemnités perçues par les élus. Tous les élus ont reçu un état nominatif détaillé.

Références :

- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;
- Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du statut de l'élu de l'AMF)

Fonction de l'élu	Etat annuel des indemnités des élus municipaux – Année 2024		
	Indemnités de fonction perçues en €	Remboursements de frais en € (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature en € (véhicule, logement, ...)
Maire	32 061,96 €	393,57 €	
Adjoint	6 491,28 €		
Conseiller délégué	3 896,76 €		
Conseiller	2 515,56 €		

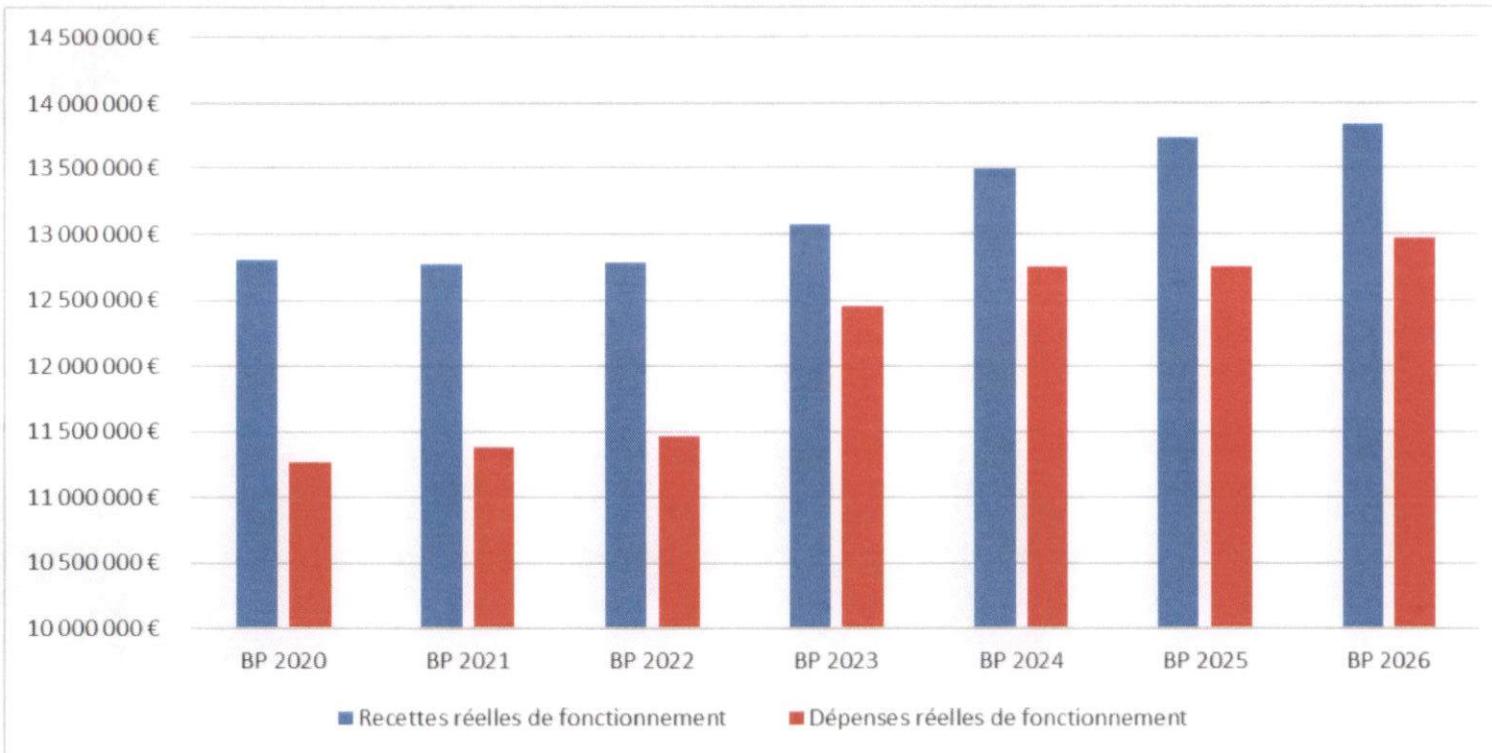
- ✓ Le montant minimum des frais de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités.

Neuville-en-Ferrain

BUDGET 2026 - ROB



V-vii – La perspective pour 2026





VI - La section d'investissement

VI-i- Synthèse :

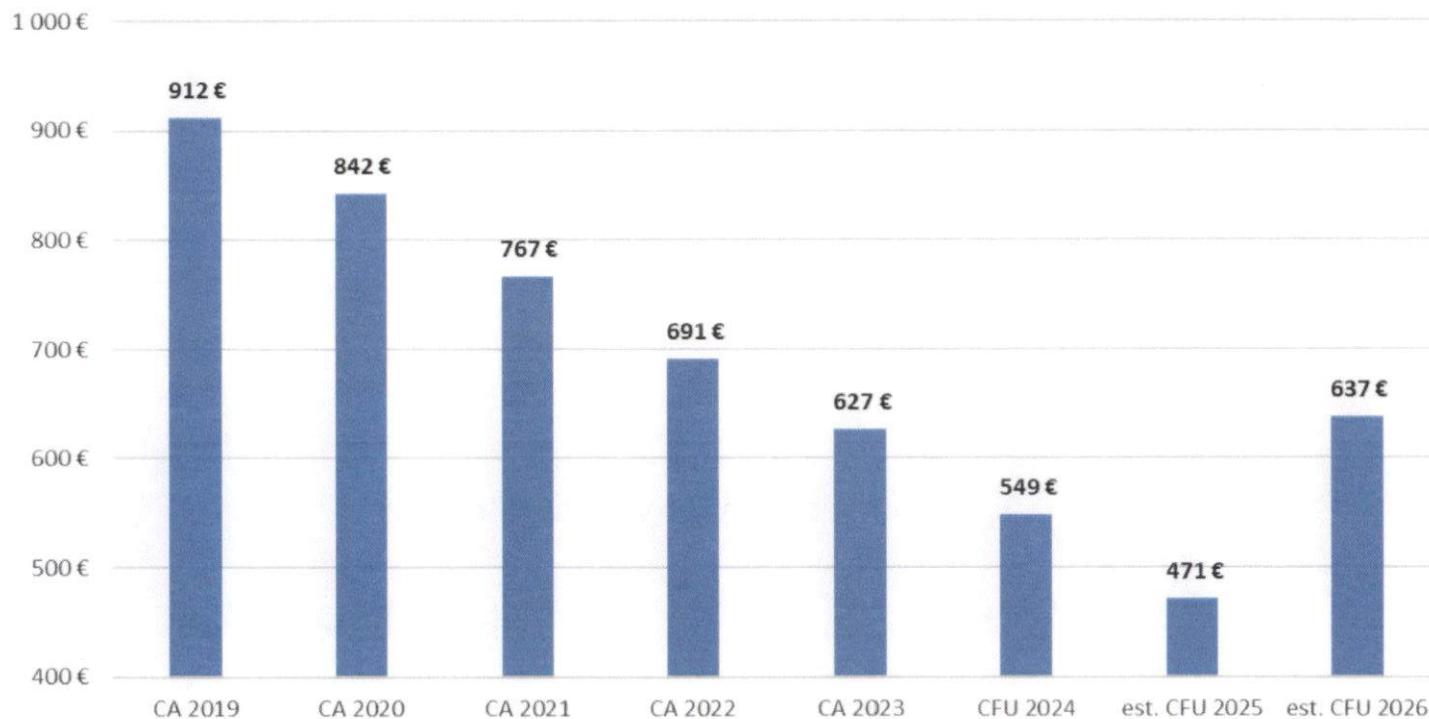
- ✓ Un remboursement du capital de dette de 795 950€ pour 2026.
- ✓ Des dotations aux amortissements estimées à 700 000 €.
- ✓ Des recettes au titre du FCTVA estimées à 190 000 €.
- ✓ L'objectif d'un prélèvement d'environ 175 000 €.
- ✓ Un emprunt d'un montant estimé à un maximum de 2 500 000 euros.
- ✓ Pour 2026, 3,2 millions de propositions nouvelles pourront être inscrits en 1^{ère} phase dès le vote du BP :
 - Cadre de vie : 2 955 000€ (dont 2 100 000 € pour la ferme du vert bois et 200 000€ pour l'extension de l'Hôtel de Ville)
 - Autres dépenses d'investissement : 245 000 € pour les autres services.

Neuville-en-Ferrain

BUDGET 2026 - ROB



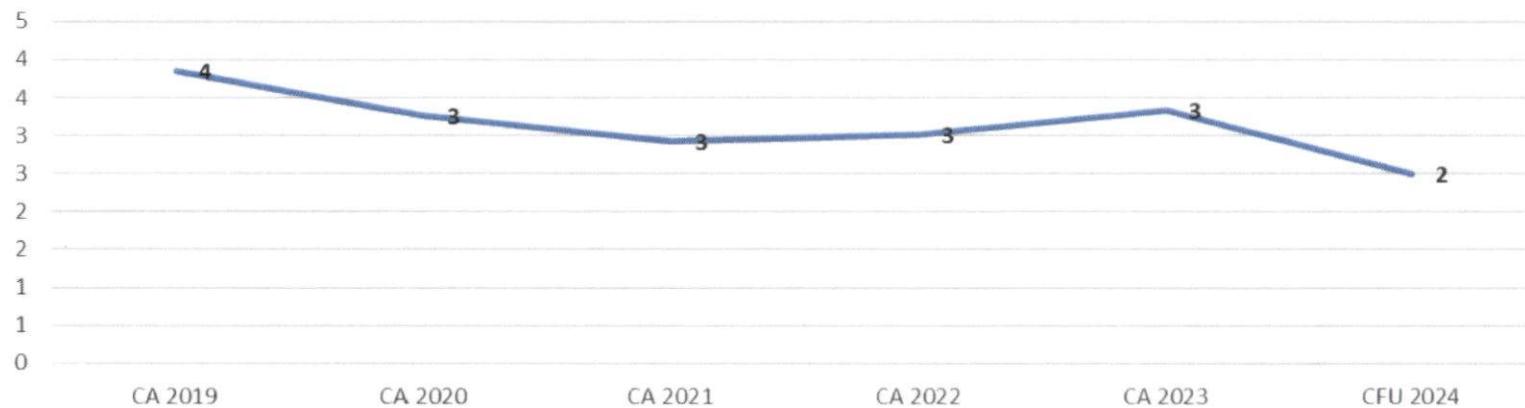
VI-i– La dette par habitant





VI-iii– La capacité de désendettement

Capacité de désendettement (en années)



✓ L'objectif pour l'avenir est de maintenir la capacité de désendettement de la commune inférieure à 8 ans et ainsi respecter la « règle d'or » sous les 12 ans et ne pas entrer dans la zone d'alerte entre 8 et 12 ans.



VII - En résumé les orientations pour 2026

- ✓ Augmentation des dépenses de fonctionnement.
- ✓ Baisse de notre autofinancement.
- ✓ Réalisation de nos projets d'investissement,
- ✓ Recours à l'emprunt après 9 années d'investissements autofinancés et subventionnés.
- ✓ Respect de l'engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.
- ✓ Des incertitudes majeures du fait de l'état des finances publiques, de la situation de la politique nationale et internationale (Ukraine et Proche Orient).

Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2026 - ROB



MERCI DE VOTRE ATTENTION !